

L'Alliance de sociétés féminines suisses à Genève : (fin de la 1re page)

Autor(en): **Bonard, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 694

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

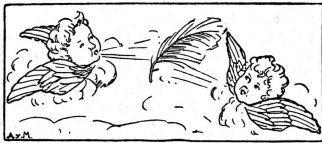
Les associations féminines vaudoises et la motion Bettens

Le Cartel des associations féminines vaudoises, qui groupe une quinzaine de sociétés, et les représentantes d'autres groupements qui ne font pas partie du Cartel, ont tenu séance le 12 octobre. La majorité des associations représentées s'est prononcée en faveur d'une pétition à adresser au Grand Conseil, à temps voulu, pour appuyer la motion de M. Ch. Bettens demandant le suffrage féminin cantonal par la modification de l'article 23 de la Constitution; d'autres associations prendront position après avoir consulté leur assemblée générale.

Un comité d'action vaudois pour le suffrage féminin a été créé et son bureau composé de M^{lle} A. Quinche, avocate (Association vaudoise pour le suffrage féminin), M^{me} Ch. Muret (groupe féminin du parti ouvrier et populaire), M^{lle} L. Comte, avocate (Union des femmes de Lausanne), M^{me} Leuba (Ligue des femmes abstinences, Cuarnens) et M^{lle} Cornuz (Groupe romand des coopératrices, Lausanne).

Le Cartel a décidé en outre l'envoi au municipalité du canton d'une lettre leur rappelant que la loi sur l'instruction primaire de 1905 prévoit que les femmes peuvent faire partie des commissions scolaires; 43 femmes siègent dans les quelque 300 Commissions scolaires vaudoises; ce nombre pourrait être augmenté pour le plus grand bien de l'école vaudoise.

S. B.



DE-CI, DE-LA

La mort d'une musicienne.

A la fin de l'été est parvenue de Paris la nouvelle de la mort d'une musicienne suisse qui, sous le nom de Saga Reuter, a fait honneur à sa petite patrie.

Louisa Roos, de son vrai nom, était Lausannoise et nièce d'un syndic de Lausanne; elle avait fait au Conservatoire de sa ville natale de solides études musicales et fondé un institut de musique où elle a mis en pratique ses dons de pédagogue et d'animatrice. Elle a été parmi les premières diplômées de l'Institut Jaques-Dalcroze et a donné, dès 1906, des leçons de gymnastique rythmique.

Peu après, elle alla s'établir à Paris où elle a fait une belle carrière de pédagogue; elle a enseigné à l'École alsacienne, à l'École supérieure de musique, à l'École normale de mu-

sique, où elle a fait connaître la méthode Froebel et la gymnastique rythmique.

Louisa Roos a fait à Paris une active propagande pour la musique suisse et pour les artistes suisses. Elle a organisé, en 1926, la première séance de musique de l'Association des artistes suisses à Paris. Élève de Vincent d'Indy, elle composait, et avec talent; on lui doit de la musique de chambre, des pièces pour violoncelle, pour orgue, des mélodies, une symphonie, quatre quatuors. Dernièrement, la Radio nationale française diffusait une de ses compositions pour clavecin.

S. F.

Cinquante-cinq ans de journalisme!

Ils sont rares les journalistes qui peuvent se vanter d'un demi-siècle d'activité professionnelle! et encore plus rares sont les femmes qui ont de si beaux états de service. Nous n'en connaissons qu'une, M^{lle} Ilse Hohl, attachée spécialement à l'*Appenzeller Zeitung*, correspondante parlementaire de plusieurs journaux radicaux, que ses collègues accrédités au Palais fédéral ont fêté, cet été, à l'occasion de son 75^e anniversaire. Depuis 1940, M^{lle} Hohl est membre d'honneur de l'Association de la Presse suisse; c'est la première fois que cet honneur revient à une femme.

Le vote des femmes devant le Parlement neuchâtelois

Quatre ans après la deuxième consultation populaire rejetant le vote féminin, le Dr. Bersot, député socialiste, a posé à nouveau le problème devant le Grand Conseil, mardi dernier, 9 octobre. Fortement documenté, il fait un exposé méthodique et éloquent à la fois qui retient l'attention des députés. Il rappelle le sort des deux motions précédentes, acceptées par le parlement, mais rejetées par le peuple en 1919 et 1941.

Mais pendant la guerre, non seulement chez notre voisine la France, mais chez nous aussi, l'« Idée » a marché. Les femmes suisses ont bien mérité de la patrie puisque partout elles ont remplacé les hommes, rempli comme eux des devoirs militaires et se sont tirées à leur honneur des difficultés du ravitaillement. En somme seule une raison psychologique retient les opposants qui considèrent les droits du citoyen comme un appanage de la virilité.

L'exposé du motionnaire est chaleureusement applaudi et le président ouvre la discussion. Tour à tour les porte-parole des partis entrent en lice; M. Biéri, au nom de la majorité radicale, s'oppose à la motion. Les « dames et demoiselles » de Neuchâtel feraient mieux de pousser les hommes à voter, comme jadis la femme de Werner Stauffacher engagea son mari à résister à l'opresseur. Mais deux radicaux de la minorité se déclarent favorables: M. Losey, fidèle suffragiste, qui voit la femme au travail, et M. G. Béguin, président de la ville de Neuchâtel. Nous avons besoin, dit-il, d'une démocratie vivante qui ne craint pas d'assumer des risques; or rendre les femmes citoyennes, c'est un bon risque.

M. Pierre Favarger, porte-parole du parti libéral, qui appuie la motion, se lève à son tour et fait un exposé d'une grande élévation, écouté dans un silence impressionnant. La femme travaille, elle paie ses impôts, elle est l'égal de l'homme, et lui donner ses droits

M^{lle} Hohl a débuté dans la carrière à l'âge de dix-sept ans, comme secrétaire de son père, journaliste lui-même; elle n'a cessé dès lors de travailler avec fidélité, exactitude, donnant l'exemple de la conscience, de la probité, de la servabilité. Ses confrères de Berne l'entourent d'une respectueuse amitié. Nous souhaitons à « tante Ilse », comme ils l'appellent, de belles années de travail et de santé.

S. F.

Les femmes dans l'administration communale.

M^{me} Schmid-Spöthelfer et M^{lle} H. Maillard ont été nommées dentiste et dentiste-adjointe à la direction des Ecoles à Lausanne.

M^{lle} Odette Steinmann, dont le *Mouvement*, à plus d'une reprise, a signalé les expositions de peinture, a été nommée sous-bibliothécaire à la Bibliothèque municipale.

Récital de piano par J. Perrotet, à l'Athénée (Genève)

Le romantisme dans la musique: compositeurs de divers pays — c'est dans ce sens que M^{lle} Perrotet avait établi son programme du 8 octobre. Et l'on eut ainsi une belle heure d'art en suivant un guide habile dans l'exécution d'œuvres de Weber, Field (Angleterre), Ste-

phen Heller, Becker Gröndahl (Norvège), Max Vogrich, la seconde partie de la soirée étant consacrée à Chopin, Hans Huber, Rubinstein et Liszt.

M.-L. P.

Une inspectrice.

M^{lle} Olga Péclard, à Bex, a été nommée inspectrice régionale des ruchers de l'arrondissement de Bex-Plaine. C'est la première fois qu'une femme est chargée de ces fonctions officielles.

L'Alliance de Sociétés féminines suisses à Genève

(Fin de la 1^{re} page)

L'imprimé, qui s'ajoute toujours à l'ordre du jour des assemblées de l'Alliance, est apparu sous l'aspect d'une S. C. F., M^{me} Georges Perrot, qui a parlé de la grande misère matérielle et morale des Suisses rapatriés hébergés en quarantaine dans le camp de La Plaine, dont beaucoup ne connaissent pas leur patrie et qui doivent refaire leur vie entièrement; ce sont des S. C. F. qui ont la direction du camp et veillent au bien-être phy-

c'est remplir un simple devoir d'honnêteté. M. le Dr. Kennel (Ppn) trouve une nouvelle votation prématurée. La majorité des femmes, une consultation de ses malades lui a permis de le constater, est opposée à cette réforme; d'ailleurs, plus une femme est féminine, moins elle est féministe!

M. Corswant (pop), au nom de son groupe unanime, intervient en faveur de la motion. Avec chaleur il dit que ce droit est l'évidence même et tant que la femme ne vote pas nous ne vivons pas en démocratie.

M. Henri Perret (soc.), conseiller national, réfute les arguments des adversaires; si certaines femmes ne désirent pas être citoyennes, d'autres, au contraire, le désirent vivement, témoin les 200.000 signataires de la pétition adressée aux Chambres fédérales en 1929.

M. Léon Dupasquier, chef du gouvernement, prévisse favorablement au nom de l'Exécutif alors que précédemment ce ne fut jamais le cas; c'est un symptôme évident de l'évolution des idées.

Enfin, par une majorité de 66 voix contre 21, proportion jamais atteinte jusqu'ici, le Grand Conseil a accepté la motion et l'a remise pour étude au Conseil d'Etat. Notons que tout ce débat fut d'une tenue parfaite et une belle leçon d'instruction civique pour une classe de jeunes filles qui y assistait. Jamais les plaidoyers en faveur des droits des femmes ne furent plus chaleureux, ni les arguments des opposants si minces. C'est de bon augure pour la tâche qui nous attend.

Clara WALDVOGEL.

Impressions de séance

Le Dr. Henri Bersot (soc.) développe une fois de plus un des postulats les plus chers du groupe socialiste. Pendant plus d'une demi-heure, l'orateur retiendra l'attention de ses collègues. Son exposé fouillé ne perdra à aucun moment de son intérêt. Aussi, nous nous promettons, dès que possible, de revenir sur le sujet. « Nous devons, déclare le porte-parole du groupe socialiste, tirer la conclusion des années tra-

giques pour réaliser plus complètement encore la démocratie. Le meilleur moyen de la défendre c'est encore de l'étendre. Le problème est agité chez nous depuis 1916. Malgré les échecs retentissants, la question doit être reprise. A la base de ces refus, il y a essentiellement une question de psychologie. Au cours des siècles, depuis que s'est fondée notre démocratie suisse, les citoyens ont pris l'habitude de considérer le droit de vote comme un véritable appanage de la virilité. Ils ont défendu aux femmes de pénétrer dans ce domaine. Ils en ont fait leur chasse gardée. Même les hommes les plus faiblaris, les plus timides, les plus ignares sont très fiers de se sentir dans ce domaine les maîtres absolus.

« Un peu partout la question revient maintenant sur le tapis; les expériences des temps de guerre ont montré combien il serait injuste et peu profitable pour l'Etat de renoncer à la collaboration des femmes, à laquelle on sut bien faire appel dans les temps difficiles.

« Le canton de Neuchâtel, qui fut le premier à organiser une votation publique en 1919, s'honorerait en étant aussi le premier à donner le droit de vote aux femmes.

« En votant la motion, le Grand Conseil fera non seulement œuvre d'élémentaire justice, non seulement il s'affirmera partisan d'une démocratie saine et complète, telle que la veut la Charte des Nations unies, non seulement il fera acte de respect envers la femme qu'il élèvera à la dignité de citoyenne active, mais encore et surtout, en ces temps où le monde sort de la plus atroce des guerres, il témoignera de sa reconnaissance envers celles qui, à l'arrière des troupes mobilisées, ont vaillamment continué de faire leur tâche quotidienne, ont affronté les difficultés du ravitaillement, ont maintenu dans nos foyers une atmosphère saine et confiante, prouvant par là même combien elles étaient dignes et capables de devenir à l'égal des hommes, aussi bien dans le domaine communal que dans le domaine cantonal, des citoyennes électrices et éligibles.

Cette intervention est chaleureusement applaudie.

MATURITÉS BACC. POLY. LANGUES MODERNES COMMERCE ADMINISTRATION

33 professeurs m. th. de l'étr. Programme individuel gain de temps

École LEMANIA LAUSANNE

Portraits et figures de femmes

Gillette ZIEGLER

Quand, entre 1928 et 1937, je collaborais aux hebdomadaires féminins *Eve* et *Minerve*, faisant ainsi mes premiers pas hésitants et timides dans le journalisme — en leur envoyant des correspondances de la Suisse, — il m'arrivait de m'enthousiasmer pour telle figure que l'actualité présentait.

Parmi les « succès féminins » de l'époque, se trouvait souvent citée une charmante Niçoise, M^{lle} Gillette Gauthier, qui devint bientôt par son mariage M^{me} Gillette Ziegler. Cette « sœur en Eve » comme on disait alors, avait choisi une carrière presque nouvelle pour une femme: reque première à l'École des Chartes après un concours difficile qui lui conféra le titre imposant de « Major », elle devint archiviste-paléographe. Je m'intéressais beaucoup à cette chartiste, d'abord par sympathie pour sa carrière (spécialisée dans la numismatique, elle s'était établie « expert en médailles ») et ensuite à cause de ses articles pleins de jeunesse enthousiasme, pétillants d'esprit, où, avec une rare érudition et une fine perspicacité, elle défendait les droits de la femme moderne. Lors d'un voyage en France il y a sept ou huit ans, un gros volume sur l'« Histoire de Grasse au Moyen âge » me tomba sous la main. Je le feuilletai avec un vif intérêt, tant pour la parfaite correction du style, que par la vaste érudition qu'il révélait. Et j'éprouvai une agréable surprise en lisant le nom de l'auteur: Gillette Ziegler. Une connaissance! Car dans les journaux

que nous aimons, nous découvrons parfois, n'est-il pas vrai? des affinités si grandes avec des collaborateurs inconnus, que leur nom nous devient cher comme celui d'un ami. Cette thèse, extrêmement documentée, fut tout ce que je connus, au cours de plusieurs années, de l'érudite chartiste. Cela tenait à ce que je ne lisais pas les quotidiens et les hebdomadaires auxquels Gillette Ziegler collaborait. Travaillant pour un cabinet de numismatique parisien, elle donnait en effet des articles de vulgarisation historique à *Bravo*, à *Miroir du Monde*, des échos au *Jour* et au *Figaro*, et fut attachée, de 1937 à 1940, au *Petit Journal*. Elle a même collaboré, sous son pseudo « Tony Guildé », au magazine suisse *Le Bouquet de la Quinzaine*.

C'est d'une façon plutôt mystérieuse que je devais retrouver la trace de l'incessante activité de notre femme auteur. Pendant la période âpre et héroïque de la Résistance, j'habitais la Côte d'Azur et m'intéressais beaucoup à tous les mouvements clandestins, en particulier aux journaux publiés et distribués sous le manteau à la barbe des occupants. Un jour un grand ami de mon mari m'apporta quelques numéros d'un de ces journaux clandestins, en me disant qu'il venait des Basses-Alpes, où une jeune journaliste de grand talent le rédigeait. Presque sans le vouloir (car, à cette époque difficile, on ne communiquait, même entre camarades sûrs de la Résistance, qu'avec des pseudos) il prononça le nom de Gillette Ziegler! Le petit organe clandestin en question portait le beau titre *Tenir* et était dactylographié. J'appris que notre journaliste vivait cachée dans le village d'Entrevaux et que, comme beaucoup de patriotes, elle était suspecte.

Dans les Basses-Alpes, où tous les paysans donnaient un si solide appui au « maquis », elle accomplissait un magnifique travail de résistance, tout en soutenant les efforts de son mari, engagé parmi les F.F.I., et qui devait combattre avec eux en Haute-Tiène.

Dès la publication des premiers journaux de la libération, je trouvais des articles de Gillette Ziegler dans un des plus importants quotidiens de la Côte d'Azur, *L'Aurore du Sud-Est*, et dans l'hebdomadaire qui en dépend, *Aurore-Magazine*. J'écrivis alors à Gillette Ziegler, pour lui dire combien, depuis longtemps, je l'appréciais et de la correspondance que nous échangeâmes me fit découvrir un aspect inconnu de son talent.

De 1941 à 1944, ayant cessé volontairement toute activité journalistique, elle s'essaya dans le roman policier, et y réussit si bien qu'elle compte maintenant à son actif dix romans publiés à la cadence de deux ou trois par an! J'apprécie les romans policiers, et leur lecture peut me passionner. Je devrais tout ce que je pus trouver, et qui n'était pas « épuisé en librairie », de cet auteur qui, brusquement, se révélait à moi comme une nouvelle Agatha Christie. Je n'ai pas lu *Sera puni de mort*, ni *La voie sanglante*, ni *La police est sur les lieux*, ni les deux romans publiés sous le pseudo Tony Guildé, *La poursuite sans merci*, et *Le Vengeur d'octobre*, qui sont tous, excepté ce dernier, antérieurs à 1943. Mais j'ai lu avec un grand intérêt les autres: *La mort donne des numéros*, un petit chef-d'œuvre du genre, *L'homme au mantelet d'or*, où la savante numismate montre le bout de Poreille, *La mission de Martin Faublas*,

qui est, parmi les romans de Gillette Ziegler, celui qui se rapproche le plus du procédé des grands maîtres américains et anglais, ainsi que *L'épine rouge*, dernier en date, et *Choisis le poison*, où la chartiste a utilisé ses souvenirs d'étudiante. Cette importante production, où l'on décèle une étonnante puissance d'imagination, n'est, paraît-il, qu'un début. Notre auteur m'a confié avoir en chantier, en plus de deux romans sur la guerre *Le combat dans la nuit* et *Hôtel Francia*, presque au point et de prochaine publication, deux romans policiers nouveaux.

Comment cette érudite d'archéologie et de paléontologie en est-elle venue à cultiver un genre que d'aucuns méprisent mais dont les foules raffolent? Evidemment ce sont les circonstances qui l'y ont amenée: son chômage volontaire en tant que journaliste. On définit souvent le roman policier « littérature d'évasion » et il fut sans doute pour Gillette Ziegler un moyen de s'évader des tristesses de l'heure, de l'angoisse et du silence... Mais on peut encore se demander comment cette chartiste a si bien réussi dans ce genre spécial. Je crois que sa préparation de chartiste y est justement pour quelque chose, car rien ne peut mieux que les sciences exactes façonner une intelligence et la préparer aux recherches méthodiques du policier, la prédisposer à ces constructions rigoureuses, précises, qui tiennent de la technique des mots croisés. S. S. Van Dine fut naguère un savant philologue, et cela me semble bien moins susceptible d'entraîner un esprit vers le roman policier, ce qui n'a pas empêché Van Dine de nous donner l'intéressante série d'aventures de Philo Vance.

sique et moral de leurs compatriotes. Ce fut ensuite M^{me} Suter-Morax, de Lausanne, qui résuma la grande activité secourable entreprise par les Coopératrices de Lausanne, qui ont créé le vintaire S. O. S., ont envoyé 40.000 kilos de vaisselle, de vêtements, d'ustensiles divers dans les régions voisines de la frontière, qui s'occupent maintenant des déportées; grâce aux conférences faites par Geneviève de Gaulle, grâce aux collectes, des maisons d'accueil ont été ouvertes à Crassier, Montana, Château d'Oex; d'autres s'ouvriront à Neuchâtel et à Villars, où les malheureuses déportées retrouvent lentement la santé et la vie normale. Les femmes suisses ont le devoir de venir en aide à leurs sœurs de France si durement, si cruellement éprouvées.

La journée de dimanche

s'est ouverte par un culte fait en l'église de la Madeleine par M^{me} Bard qui a pris ce texte de Jérémie: « Je t'établis aujourd'hui pour que tu bâtisses », puis toujours dans la Salle Centrale, on entendit M^{lle} Yvonne Hentsch, directrice du bureau des infirmières de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge, parler de la profession d'infirmière, la profession féminine qui répond le mieux aux aspirations féminines, qui a suivi l'évolution de la médecine et l'évolution du statut de la femme, mais où les conditions de travail sont encore trop dures, ce qui explique la désaffection de nombreuses jeunes filles. La diversité des formations professionnelles empêche la réciprocité d'un pays à l'autre; 25 pays décernent un diplôme d'Etat; on tend généralement à exiger des candidates une instruction secondaire. Dans la discussion qui suivit, toutes les oratrices insistèrent sur la nécessité d'obtenir des conditions de travail plus humaines pour les infirmières; c'est à cette condition que le recrutement sera suffisant.

Ce que peuvent faire les femmes pour atténuer les crises sociales a été exposé par M^{lle} Clara Nef (nommée présidente de la Ligue suisse des femmes abonnées), avec le bel idéalisme qui la caractérise. On décèle généralement de la mauvaise humeur, de la lassitude; on voudrait être récompensés des sacrifices consentis pendant la guerre. Les améliorations sociales que l'on cherche à

Le congrès des femmes arabes et les jeunes générations

En décembre dernier, 110 déléguées des associations féminines de l'Égypte, de l'Irak, du Liban, de la Palestine, de la Syrie et de la Transjordanie se sont réunies au Caire pour y discuter de questions d'intérêt commun. Ce congrès, qui est le troisième, a été de beaucoup le plus important. Il a approuvé la création d'un Conseil fédéral des Fédérations arabes féminines, et M^{me} Hoda Hanem Charaoui, qui est à la tête du mouvement féministe en Égypte, a été nommée présidente.

Un grand nombre des décisions prises en ce qui concerne les droits civils de la femme arabe sont dignes d'être retenues. Elles se réfèrent naturellement à la loi musulmane ou *Shari'a*. Le droit de divorce doit être accordé à la femme, et aucun divorce ne doit être prononcé sans un arrêt du tribunal. Une telle décision ainsi que l'accord unanime pour l'abolition du « *Bei Al Shari'a* », cette triste page de l'histoire de la femme arabe, mettent définitivement fin à l'exploitation féminine.

La question de la garde des enfants a été abordée, et ici, c'est le bon sens féminin, et non le côté sentimental, qui a inspiré les délibérations. L'enfant doit rester jusqu'à l'âge de 13 ou 14 ans auprès de sa mère, pour autant que celle-ci en soit digne. Après cet âge, c'est au tribunal qu'il appartient de décider lequel, du père ou de la mère, peut assumer la garde de l'enfant — mesure des plus efficace pour la prévention de la délinquance juvénile. — C'est ce souci également qui a inspiré la résolution tendant à la limitation des droits des tuteurs d'orphelins.

La décision principale, celle qui vise la condamnation de la polygamie, sauf dans les cas de stérilité ou de maladie incurable, montre que la coutume et la tradition sont devenues, chez la femme arabe musulmane, une seconde nature. Peut-être, dans une vingtaine d'années, la jeune génération se rendra-t-elle compte que les valeurs supérieures de l'existence, telles que l'amour et l'esprit de sacrifice, ont plus de prix, chez une femme,

que le fait de pouvoir procréer.

Le Dr. Ali Ibrahim Pacha, Recteur de l'Université du Roi Fouad, a déclaré qu'il aurait préféré voir les femmes arabes condamner en bloc la polygamie, sans tolérer aucune exception. Selon lui, ces exceptions signifient une victoire de la loi musulmane. Il a blâmé également les femmes arabes de ne pas avoir fixé à 20 ans l'âge du mariage, mais à 16. On peut invoquer ici, pour la défense des femmes arabes, qu'elles se sont bornées à exiger ce qui, pour le moment, peut être effectivement appliqué. C'est pour cette raison qu'elles ont revendiqué des droits égaux en matière d'héritage.

Les résolutions adoptées en matière d'éducation méritent également d'être mentionnées. Etant donné que l'analphabétisme est l'un des plus grands maux sociaux des pays arabes, le Congrès a adressé un appel à tous les gouvernements arabes pour la création d'un système d'enseignement primaire mixte, obligatoire et gratuit, dirigé par des professeurs féminins, enseignement qui serait complété par celui d'écoles d'agriculture et d'écoles industrielles. De telles mesures — qui seront mises en pratique grâce à l'unification des différents systèmes éducatifs du monde arabe (tout en laissant à chaque région un certain particularisme) constituent une étape importante dans l'effort en vue de la suppression des différences d'éducation et de culture actuelles. Aucune préférence n'a été exprimée pour une méthode particulière, mais il a été décidé que le nouveau système arabe combinerait et appliquerait les éléments les meilleurs des cultures occidentale et orientale.

L'accord a été unanime en ce qui concerne l'inscription au programme d'études de cours sur les soins infirmiers à la maison et sur les premiers secours. De même, des cours d'instruction civique et d'histoire comparée des religions figureront au programme des écoles secondaires, en vue de la formation, chez les peuples arabes, du sens social et de l'esprit de tolérance.

Le problème de l'hygiène dans les différents pays arabes a été étudié par des femmes spécialisées dans ce domaine. Elles ont

rédigé un appel pour l'établissement de cliniques ambulantes, de bains publics, l'ouverture de restaurants et la création de maisons de correction.

Le Congrès a pris également des résolutions unanimes en ce qui concerne les certificats pré-nuptiaux, l'établissement de centres d'hygiène et de centres maternels, ainsi que l'institution de cours d'hygiène ambulants, dans les districts ruraux comme dans les districts urbains. Une législation sociale judicieuse, relative aux femmes enceintes et aux nourrices, permettrait l'application de ces diverses recommandations.

Le problème de l'enfant a aussi été abordé par le Congrès et il a été décidé de demander une documentation officielle sur la protection de l'enfance. En outre, la fondation d'orphelinats et d'écoles pour les enfants déficients et délinquants, ainsi que la création de bibliothèques publiques et de jardins d'enfants, ont été préconisées. Un appel a également été rédigé en vue de l'introduction d'un âge minimum d'admission au travail et pour la mise en vigueur d'une loi sur les salaires des enfants. Il eût été sans doute préférable d'abolir complètement le travail des enfants, mais le Congrès espère qu'après l'introduction de l'enseignement obligatoire, celui-ci prendra fin pratiquement. Enfin, une résolution a été votée recommandant au gouvernement d'adopter une loi interdisant la fréquentation des lieux publics aux enfants de moins de 16 ans.

En ce qui concerne la morale, un appel a été présenté pour l'abolition de la prostitution légale et de la traite des femmes et pour la fermeture des maisons de jeux. Il a été jugé opportun, étant donné les répercussions fâcheuses de la guerre sur la moralité, d'adresser également un appel au gouvernement pour la création de bureaux destinés à procurer aux jeunes filles des moyens d'existence honnêtes, tout en exerçant une surveillance sur elles.

(Communiqué par Mrs. Small-de Morsier, déléguée au Caire de l'Union Internationale de Secours aux Enfants).

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C^{ie}
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80.



Tout pour économiser

LE GAZ

Cuisinières et réchauds
derniers modèles

Autociseurs - Grils „Melior“
Marmites à vapeur

E. FINAZ-TRACHSEL

Boulevard James-Fazy 6

Maison spéciale
de LAINES
et Sous-vêtements
dames et enfants

Bébé
Vevoy
Suisse d'Indes
M. Slat.

réaliser ne sont qu'un des aspects de la question. La compréhension mutuelle doit faire admettre que toutes les classes, tous les milieux ont leurs difficultés, leurs soucis, que seules la patience, la compréhension, l'entente sont valables pour améliorer le sort de tous, et l'honnêteté, la loyauté dans les rapports entre les hommes et les femmes, les patrons et les employés, les chefs et les subordonnés. Que chacun fasse honnêtement, le mieux qu'il peut, son travail, alors la bonne humeur règne et les frotements disparaissent. Que ceux qui tiennent les emplois supérieurs, que les chefs, que tous ceux qui commandent donnent l'exemple de l'honnêteté; la faute du chef est plus grave que la faute de l'employé. L'exemple de l'entente, de l'honnêteté doit venir d'en haut.

Enfin M. Emile Privat, que connaissent

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

M^{me} Vve L. MENZONE
Solidité - Élégance

5% escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Trousseaux

Rideaux

Lingerie fine

Chemisiers

Peignoirs

Buisson
Paisant s.a.
3. R. DU RHÔNE - GENÈVE

Gillette Ziegler est particulièrement féconde dans un genre qui devient toujours plus difficile en raison même du grand nombre de ses adeptes; les lecteurs « spécialisés » (car il y a des lecteurs dont la curiosité intellectuelle est singulièrement attirée par ces romans) deviennent fort exigeants. Pierre Bost le faisait remarquer: on ne marche plus si facilement, maintenant, à la lecture de n'importe quelle histoire policière; on analyse.

Mais Gillette Ziegler est très habile. Ses détectives sont des types campés de façon magistrale, ses criminels sont étudiés dans leurs ressorts intimes. Elle fait preuve d'ingéniosité, de finesse, et d'un humour charmant « qui est le sel de la littérature d'imagination ». Tout est parfaitement agencé, d'après un plan rigoureusement élaboré: la fantaisie est disciplinée par la méthode la plus rationnelle. Ces romans, qui rappellent si heureusement les plus heureuses des *good crime stories* des Anglais et des Américains, nous présentent chaque fois une structure renouvelée. Gillette Ziegler nous réserve avec malice et habileté des surprises et des « coups de théâtre », et a évité jusqu'ici l'écueil des auteurs américains à formule fixe, à construction par trop mécanique et uniforme et dont les sujets et surtout les caractères manquent d'un dessin précis, d'une ossature solide.

Elle réussit, comme en se jouant, à capter l'attention du lecteur. Vous lisez les premières pages avec la certitude (vous avez tant lu de romans policiers que vous en connaissez les ficelles!) du moins le croyez-vous) de deviner aussitôt le « truc », de découvrir aussitôt le criminel... puis, peu à peu, intéressé par le sujet et par l'in-

trigue si bien nouée, vous vous laissez séduire. Votre esprit critique passe au second plan, par le plaisir même que vous prenez à la lecture. Vous êtes comme saisi dans un engrenage supérieurement aménagé jusqu'à la fin du livre.

Ce qui plaît surtout ici, c'est que l'auteur est dénué de prétentions: il n'aspire qu'à vous intéresser à une aventure, à un épisode, à des péripéties. Il vous propose des problèmes à résoudre, et avec une perspicace simplicité, tout en ayant l'air de se laisser guider par les événements, il les crée à mesure, parce qu'ils lui servent, et cumule les intrigues pour le plaisir de les dénouer sous vos yeux. Cet auteur n'ennuie jamais: quel plus beau résultat peut vanter un écrivain? Je connais des littérateurs très renommés et même de l'Académie, qui ne sauraient pas en dire autant! Tous les romans de Gillette Ziegler constituent un délassement pour l'esprit, grâce à son imagination extraordinairement fertile, à son art subtil de la narration.

A ceux qui froissent les sourcils aux seuls mots de « romans policiers », je répondrai que « tous les genres sont bons, hormis le genre ennuyeux », et que l'on ne peut vraiment ici parler d'ennui, alors que, pour certains romans « sérieux »...

Pendant les dures années écoulées que de lecteurs français doivent avoir été reconnaissants à Gillette Ziegler d'avoir pu, grâce à elle, s'évader de la douleuruse et décevante atmosphère de notre abominable époque, en se passionnant pour un monde irréel...

Mary NOGER.

Livres reçus

I. POUGATCH: *Charry*. Vie d'une communauté de jeunesse. 1 vol. Ed. La Baconnière, Neuchâtel.

Qu'est-ce que Charry? — C'est un vieux domaine du Sud-Ouest français, où se déroula une palpitante aventure: de jeunes israélites réfugiés après la défaite en zone libre y fondèrent une colonie agricole sous la direction d'un guide spirituel: M. Pougatch.

Qualifier M. Pougatch d'éducateur averti, de pédagogue ou de psychologue ne serait insuffisant, il est avant tout l'apôtre d'une mission. Il a résolu de former pour son peuple des chefs capables d'encadrer la jeunesse et de la conduire vers « la haute destinée qui lui a été assignée, et il trouve en lui la force et les moyens d'atteindre son but. Les expériences faites à Charry, pendant près de deux ans, furent jugées si fécondes que les disciples du maître lui demandèrent de les publier. Voilà pourquoi nous vous présentons aujourd'hui ce livre que vous lirez comme un roman: rien n'y manque, descriptions, atmosphères, épisodes comiques ou dramatiques.

Cet ouvrage est encore appelé à devenir le *vade-mecum* de tous ceux et de toutes celles qui sont aux prises avec les difficultés de la vie en communauté. Les divers problèmes y sont abordés tour à tour et Dieu sait s'il y en a! « J'espère, écrit l'auteur à ses jeunes camarades, que vous n'êtes pas définitivement brouillés avec votre métier de chef! » Une telle crainte n'est pas fondée, cette lecture ne découragera personne, Charry restera une fontaine de foi et d'optimisme pour chacun. Comment résister à

cet exemple: à Charry on manquait d'eau potable, de lumière, de chauffage, de meubles, de linge, d'ustensiles, d'outils aratoires (6 bêtes pour 59 hectares, en friche depuis plus d'un quart de siècle!) la guerre sévissait, le ravitaillement était insuffisant, et pourtant la vie fut possible, l'exploitation réussit, le moral ne flancha jamais... Après ce tour de force, qui oserait reculer?

Tout de force ai-je dit? C'est terme ne convient pas. Nul effort n'est sensible au cours de ce récit. Au contraire, le secret de ces réflexions salutaires, c'est l'humour dont elles sont parsemées. Lisez à haute voix le chapitre sur « Les petites choses de tous les jours », je vous garantis un succès de rire et un succès pédagogique, vos difficultés de la vie quotidienne auront été vaincues.

Quelle leçon pour les auteurs de manuels scolaires à l'usage des chefs de groupe, des responsables, ils vous accablent d'avances d'aversissements et de soucis! Lisez Charry et vous serez réconciliés avec les plus lourdes tâches.

A. W. G.

Adam Charles Rosé: *La Politique Polonaise entre les deux guerres*. Editions La Baconnière, Neuchâtel.

Depuis de longs mois, le problème polonais est resté brûlant, aussi les lecteurs accueillirent-ils avec empressement un ouvrage qui les éclairait sur un sujet actuel et si compliqué.

A l'aide de documents précis et récents, M. Rosé expose clairement, avec minutie, tous les problèmes que les hommes d'Etat de ce pays

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

GENÈVE

Pour tous vos **DÉMÉNAGEMENTS** et **VOYAGES**

consultez
A. NATURAL LE COULTRE & Cie S. A.
GENÈVE Tél. 5.12.55

Spécialité de Chocolats Suisses
Maison HOFFMANN & KOEBELI
GENÈVE

8, rue du Marché (face Fusterie) TÉL. 4.25.91
22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chaponnière) TÉL. 2.37.92

Le cadeau signé et qui plaît
se trouve chez **Noverraz**
Place Neuve 4 **Potier**

LAINES ET BAS
DURUZ
CROIX-D'OR, 3
Articles de bébés

les participantes aux conférences d'Armée et Foyer, — une institution qui a démobilisé en juin déjà —, après avoir rappelé les grands dangers que nous avons courus durant ces six années, et le rôle de la neutralité, a insisté sur la gravité de la situation actuelle, (car nous ne sommes plus, comme en 1918, au centre de l'équilibre européen, mais à son extrême bord), a dégagé la leçon donnée par l'armée: sa vigilance, sa cohésion, sa ferme décision doivent inspirer les actes de la nation dans cette période indécise de l'après-guerre; les grandes leçons contenues dans le Pacte de 1291 continueront de dicter notre attitude. Le retour à la vie civile ne saurait être un repos puisque nous allons passer à la reconstruction européenne; la vie professionnelle, la communauté professionnelle nous permettront d'apporter à tous aide, protection, secours et conseil.

Avant de terminer la partie officielle, l'assemblée, sans discussion et à l'unanimité, a voté la résolution suivante:

«L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, réunie en assemblée générale à Genève, exprime au Conseil fédéral la reconnaissance des femmes suisses de ce que, sous sa direction ferme et vigilante, le pays sorte intact de la tourmente qui a secoué l'Europe pendant six ans.

«Cependant, au moment où s'élaborent les grandes lois sociales qui intéressent tout particulièrement les femmes, elle exprime le regret que leurs voix ne soient d'aucun poids dans la décision du peuple. C'est pourquoi l'Alliance demande aux Chambres fédérales de

eurent à résoudre, à partir de 1918. On reste confondu devant un pareil tissu de difficultés politiques, financières, économiques ou sociales. La plupart du temps on ne pouvait pas trouver de solution favorable, on n'avait le choix qu'entre diverses mesures ayant toutes de graves inconvénients.

Or les Polonais qui gouvernaient étaient issus de trois zones à régimes totalement différents: russe, allemand, autrichien. Ils avaient tous le même amour pour la patrie, toutefois chacun, selon l'éducation dont il gardait l'impression, était éduqué à chercher le salut du pays par des voies divergentes. De là sont nées des erreurs qui ont coûté cher. Pourtant, à cette lecture, on n'a pas l'impression d'assister à un procès mais plutôt à la représentation d'un de ces drames antiques de la fatalité, où les héros sont entraînés à l'abîme malgré leurs efforts surhumains.

Le partage de la Pologne, si légèrement accompli, il y a deux siècles, a été la source de maux innombrables. La prédiction biblique est ici largement dépassée, l'iniquité des pères est retombée sur les enfants bien au delà de la 3^{me} et la 4^{me} génération. Ne laissons plus se perpétuer de pareilles injustices.

A. W.-G.

László LEDERMANN: *Les Précurseurs de l'Organisation Internationale*. Editions La Baconnière-Neuchâtel. Collection «L'Évolution du Monde et des Idées». 1 vol. br. 6 fr.

De Pierre Dubois à Emmanuel Kant, en passant par Podiebrad, Crucé, Sully, William Penn, l'abbé de St. Pierre, Rousseau et Bentham, le professeur Ledermann nous expose les théories diverses des précurseurs d'une organisation in-

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Colège - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91
Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

Fraise & C^{ie}
TEINTURIERS
conseillent bien, exécutent au mieux
Tous Travaux de Teinture et Nettoyage

Magasins: 9, Quai des Bergues - Tél. 2.47.35
7, Rue de Rive - Tél. 5.19.27
2, Rue Micheli-du-Crest - Tél. 4.17.39
Usine et Magasin: 53, Rue de St-Jean - Tél. 2.35.95

mettre le postulat Oprecht à l'ordre du jour de leur prochaine session et de se prononcer en faveur du droit de vote des femmes.

En outre, le Comité de l'Alliance demandera que la direction de l'aide féminine à la campagne soit confiée aux associations féminines et que ces dernières soient représentées dans la Commission de patronage que préside M. F. Wahlen.

Les réceptions

Les Genevoises avaient préparé pour leurs sœurs d'agréables moments de détente. Tout d'abord, il y eut, au foyer du Théâtre, une réception, avec samovar fumant et quelques biscuits secs, secs, secs, offerte par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de Genève, éclairée par la présence de deux huisseries portant le manteau mi-partie jaune et rouge; M. Tombet, chancelier, salua les congressistes et M^{me} Jeannet lui répondit aimablement en vantant les beautés de Genève étalées sous le ciel d'automne. M. F. Cottier, vice-président du Conseil administratif, était présent, ainsi que M. Genet, président du Grand Conseil, et M. Boleslas, président de la Cour de justice.

Le soir, dans la salle des Amis de l'Instruction, fut répété, pour le grand plaisir de chacune, le *Mystère de Jeanne d'Arc*, pantomime musicale fruit d'un travail collectif, où M^{me} R. Gampert-Naville a écrit le texte de la récitante; M^{lle} F. Séchehaye mimait les révoltes et les acceptations de la bergère, dans des costumes dus à M^{lle} P. Martin; M. B. Reichel étant l'auteur de la musique qui donne sa valeur et son sens à la rapide action du mystère.

M^{me} Barbuzz, représentant le Conseil national des femmes françaises, dit son étonnement de se trouver dans un pays qui n'a pas connu d'occupant, où l'atmosphère est calme et heureuse. Les enfants de France ont besoin de cette atmosphère; c'est pourquoi les femmes de Suisse hébergeront des enfants de France qui comprendront ce que c'est que la civilisation.

Il y eut encore de la musique classique, violon et piano de M. et M^{lle} Montandon, qui fit le plus grand plaisir, et un buffet plantureux.

Au déjeuner servi à 13 heures, dimanche, au buffet de la Gare, M^{me} Jeannet salua la présence de M. F. Cottier, de M. F. Gros, secrétaire du Grand Conseil. C'est M. Cottier qui parla au nom des autorités, sans chercher à apporter aux femmes suisses une pensée neuve. Puis M^{lle} van Eeghen, vice-présidente du Conseil international des femmes apporta le message amical de la baronne Boël, présidente du C. I. F., et dit la reconnaissance des femmes de Hollande pour l'aide apportée par la Suisse; cette reconnaissance, la Hol-

ternationale. Grâce à lui, nous assistons à la genèse de cette grande idée: sa réalisation parut d'abord simple et les premiers plans conçus sont peu compliqués, mais peu à peu, les précurseurs prennent conscience des difficultés qui surgiront et ils prévoient des moyens juridiques, politiques, militaires et économiques pour les surmonter.

Chacun des chapitres consacré à un homme et une époque différente, a la valeur d'un petit ouvrage, tant la maîtrise de l'auteur est grande; sa compétence dans les problèmes politiques ou juridiques actuels égale sa connaissance de l'antiquité et des textes anciens. On ne saurait conseiller un guide plus sûr et plus attachant aux lecteurs qu'un tel sujet passionné. Il serait trop long d'évoquer ici chacune de ces fissures si originales, on nous permettra cependant de monter en épingle Pierre Dubois qui, à la fin du XIII^{me} siècle, déjà, ne craignait de s'avouer féministe convaincu et de réclamer pour les jeunes filles une éducation rationnelle.

A. W.-G.

CANTON DE VAUD

FINIDOL

SUPRIMÉS
tous rhumatismes, goutte, sciatique, névrite, arthrites, lumbago, courbature, par la cure FINIDOL, puissant antiarthritique, antiurique, antidouleurs. Calme les nerfs, procure un bon sommeil.
Ttes pharm. 30 comprimés 3 fr. 50

Art Rustique suisse

Tissages à la main — Dentelles de Gruyère.
Bois tournés et Poteries.
Tous travaux faits à la main en Suisse.
H. CUÉNOUD Pl. St-François, 12^{bis} (entresol) LAUSANNE

lande l'exprime par l'envoi de plusieurs milliers d'oignons de tulipes qui embelliront le sol helvétique le printemps prochain. Puis celles que ne pressait pas le retour au centre ou à l'autre extrémité de la Suisse, se promènèrent dans le vieux Genève sous la direction entendue de M. G. Fatio ou le long des quais entre le bleu du ciel et le bleu du lac. Leur bonheur aurait été complet si elles avaient eu avec elles M^{lle} Gourd, que la maladie empêchait de recevoir toutes ces alliées.

S. BONARD.

Cartel Romand d'Hygiène sociale et morale

Le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale, dans son assemblée annuelle, le 4 octobre, à Lausanne, sous la présidence de M. le Dr. Revilliod (Genève), a voté à l'unanimité la résolution suivante:

«Le C.R.H.S.M., qui groupe une certaine d'associations d'utilité publique, recommande de façon pressante aux électeurs de tous les partis et d'opinions diverses, de voter, le 25 novembre, l'article constitutionnel pour la protection de la famille. Cette disposition permettra à la Confédération d'instituer dans le plus bref délai l'assurance-maternité, qui est demandée par tous les milieux et en particulier par les associations féminines.

«Le texte proposé donnera en outre à la Confédération la compétence d'encourager la construction de maisons familiales. Enfin la Confédération pourra légiférer dans le domaine des allocations familiales, mais on prévoit qu'elle ne le fera qu'après la mise sur pied de l'assurance-vieillesse.

«Ainsi le texte soumis aux électeurs se présente comme une mesure de justice sociale s'insérant dans le plan fédéral des réformes sociales et économiques».

A 14 h. 45, M. le Dr. Chable, professeur à l'Université de Neuchâtel, a présenté des considérations sur l'hygiène sociale dans l'après-guerre, en insistant sur la lutte contre l'alcoolisme, la tuberculose et les maladies vénériennes.

Grâce à l'activité des ligues cantonales contre la tuberculose, ce fléau a grandement diminué; le taux de la mortalité, qui était de 27 pour mille au début du XX^{me} siècle, n'est plus que de 5 à 7 pour mille. La lutte doit être complétée par la radiophotographie, qui sera généralisée en dépit de quelques résistances. La Confédération prépare une ordonnance qui imposera l'examen radiophotographique à tous les employés des métiers, des usines, des administrations publiques et privées, à tous ceux qui sont en contact avec leurs semblables. Mais il faudrait encore atteindre les ménagères.

La lutte contre l'alcoolisme a été entreprise avec courage par la Croix-Bleue; l'augmentation de la fabrication et de la consommation des jus de fruits, du cidre doux est réjouissante. La grande difficulté est de maintenir dans la bonne voie les buveurs améliorés. A Neuchâtel, le groupe antialcoolique de la Société de Médecine et les psychiatres projettent la création d'un centre médical social pour les alcooliques, les aliénés et

BAS - LINGERIE - TRICOT - ROBES ET BLOUSES COSTUMES ET MANTEAUX

Spécialités

Nouveautés

Exclusivités

Maillettaz
MAISON ROBERT
RUE DE BOURG, 8
LAUSANNE
Tél. 2.42.24

IL FAUT ALLER VOIR NOS VITRINES

"LE CARILLON" Place Chauderon
LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room

Une profession pour nos filles
LA POUPONNIÈRE - LAUSANNE

Avenue de Beaumont 48
ÉCOLE CANTONALE DE PUÉRICULTURE
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées

les détenus libérés, en relation avec les autorités, les tribunaux, les diverses institutions qui s'occupent d'améliorer par tous les moyens connus le sort des buveurs.

Après la suite de l'intense campagne entreprise après la guerre de 1914-1918, les maladies vénériennes avaient fortement regressé, du moins la syphilis, car la blennorrhagie continuait de se répandre. Les sulfamidés ont permis de guérir rapidement le 98 % des cas, et le 2 % restant a continué à contaminer la population. Aujourd'hui c'est la pénicilline qui, en 24 heures, au moyen de piqûres, procure la guérison. Pour demain, M. le Dr. Chable préconise un redressement des mœurs sexuelles, déplorable aujourd'hui; jamais la légèreté, l'insouciance, le matérialisme n'ont été si inquiétants, surtout chez les jeunes. Le Cartel doit attacher une grande importance à cette lutte contre le relâchement des mœurs. On étudie des mesures de police sanitaire devant lesquelles on a jusqu'ici reculé; la Société suisse contre les maladies vénériennes se voue aux recherches des sources de contagion.

Tous ces résultats, qu'il s'agisse de tuberculose, d'alcoolisme, de maladie vénériennes, doivent s'obtenir par la solution suisse, c'est-à-dire par l'initiative privée, secondée et encouragée par les pouvoirs publics. Ainsi l'Etat social soutient les initiatives sociales. S. B.

La Bonne Montre
chez
ZBINDEN
Coutance, 3
r. Mt-Blanc, 17

Nous aurons bientôt des
Waterman
à cartouche
d'encre

PAPETERIE BRIQUET Rue du Marché 38
GENÈVE Téléphone 4.10.59

Tous les combustibles
ANTHRACOKE S. A.
Successeurs de
Emile DUPONT et MAROLF & Cie

Place des Eaux-Vives 8 Téléphones: 4.32.50
4.32.59
4.32.58

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}
Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus FORMALITÉS GRATUITES

